

Bernard Gineste

**Un nouveau plan d'Étampes :
l'assiette des dîmes des religieuses
de Maubuisson au XVII^e siècle**



Première édition :

***Les Cahiers d'Étampes-Histoire* 10 (2009), pp. 33-42**

Réédition numérique avec l'aimable autorisation de l'auteur :

***Le Corpus Étampois*, août 2018**

Un nouveau plan d'Étampes L'assiette des dîmes des religieuses de Maubuisson au XVII^e siècle

Bernard Gineste

Ce plan d'Étampes, le plus ancien connu à ce jour, a été découvert récemment dans le fonds de Notre-Dame-La-Royale, abbaye cistercienne de Maubuisson fondée en 1236 par Blanche de Castille¹. Ce fonds d'abord conservé à Versailles, a depuis été versé aux archives départementales du Val-Oise, à Pontoise².

Il est probable qu'un descriptif des terroirs a initialement accompagné ce plan, qui était destiné à les situer et à les visualiser ; mais les recherches entreprises n'ont pas permis jusqu'à présent de le retrouver, ni par suite de dater plus précisément cet intéressant document.

Description du document

Le plan, dessiné à la plume, se présente sous forme de quatre feuilles de papier assemblées par collage. Les feuilles se chevauchent sur environ 1 cm, à l'endroit où elles ont été collées les unes aux autres. Au centre, on a assemblé l'une au-dessus de l'autre deux feuilles de format paysage, puis ajouté de part et d'autre, à droite et à gauche, deux feuilles de format portrait, avant de découper la partie de la feuille médiane supérieure qui dépassait de cet assemblage. Le format du plan ainsi obtenu est d'environ 96 cm sur 44.

Il a été tracé de manière sommaire, avec des ratures et des repentirs ; c'est un plan établi plutôt au jugé que sur des bases rigoureusement géométriques. L'objet essentiel est de visualiser les différents "dîmages" de la ville et du plat pays proche, c'est-à-dire les différents secteurs de perception de la dîme, principalement ceux qui intéressaient les dames de Maubuisson. L'orientation choisie, sans doute



Église Saint-Martin

par commodité, diffère de 45° environ de celle des plans actuels : son axe horizontal, calé en gros sur celui de la grande route de Paris à Orléans, va du Nord-Est au Sud-Ouest, de la Croix-de-Vernailles à Ville-sauvage. Son axe vertical est donc Sud-Est/Nord-Ouest, du Perray, faubourg Saint-Pierre non compris, jusqu'à Brières-les-Scellés compris.

L'auteur a laissé de côté le faubourg Saint-Pierre, qui ne l'intéressait pas, parce que les dames de Maubuisson n'ont jamais émis la moindre prétention sur cette paroisse apparue dès l'époque mérovingienne. Il a en revanche représenté l'essentiel de la ville et de ses environs d'une manière assez précise, avec de très précieux croquis, tout en laissant de côté tout ce qui sortait de son sujet, comme par exemple l'Hôtel de Ville, ou l'église Sainte-Croix, qui n'étaient ni des églises paroissiales, ni des institutions concurrentes en matière de dîme. De même il ne représente que celles des voies et que ceux des cours d'eau qui servent son propos en aidant à délimiter les zones de dîmage. De nombreux bâtiments sont figurés schématiquement, avec une fidélité qui prête à chaque fois à discussion. Ainsi par exemple,

¹ Actuellement commune de Saint-Ouen-l'Aumône, Val-d'Oise.

² Archives départementales du Val d'Oise, 72H 107.

le croquis de l'église Saint-Gilles met le clocher a une place qui n'est pas la sienne ; par contre, on voit parfaitement la flèche de plomb de Notre-Dame, et le porche apparemment encore ouvert du campanile de Saint-Martin. Quant à l'avant-corps du château, il présente trois tourelles toiturées : que faut-il en penser ?

Un document fiscal

Pour comprendre ce plan, que son écriture permet de dater du XVII^e siècle³, il faut dire deux mots de ce qu'était la dîme. L'origine exacte de ce prélèvement en nature est en fait assez mal connue. Quoi qu'il en soit, vers le XI^e siècle, de nombreuses dîmes, sinon la plupart, étaient entre les mains du roi ou de grands féodaux, voire de simples nobliaux, qui les donnaient ou les recevaient à fief et se les transmettaient par voie d'héritage.

Vers cette époque l'Église fit peu à peu prévaloir l'idée que cette situation était anormale : la dîme aurait été dès l'origine une imposition prélevée au bénéfice du clergé, et ne serait tombée aux mains de simples laïcs que par le fait d'usurpations successives ; leur détention aurait même constitué un péché. Il s'ensuivit une lutte de plusieurs siècles pour obtenir la restitution de ces dîmes dites "inféodées".

Les nobles qui, cédant à cette pression morale, acceptaient de s'en défaire, préféraient souvent les restituer à des monastères ou à des couvents plutôt qu'au clergé séculier local. Les moines et les moniales s'engageaient en retour à prier à jamais pour le salut des âmes de leurs bienfaiteurs, et ces prières avaient un plus grand prix, aux yeux des fidèles que celles du clergé séculier. C'est ainsi que selon le caprice des donateurs, une dîme, au grand dam du clergé local, pouvait tomber entre les mains d'un couvent situé dans un autre diocèse. C'est ce qui s'était produit à Étampes.

Étampes faisait partie du domaine des capétiens avant même l'accession d'Hugues Capet à la royauté. Les dîmes inféodées des

environs relevaient donc du patrimoine personnel des rois de France. L'histoire de ces dîmes reste à écrire, et nous ne pouvons en faire pour l'instant ici qu'une présentation sommaire et incomplète. Le plan révèle en effet une situation complexe héritée d'une histoire locale dont toutes les péripéties sont loin d'être élucidées⁴.

L'auteur ne relève pas moins de douze secteurs différents de dîmage à son époque : 1) *Dismage de Maubuisson* ; 2) *Dismage du Chapitre de Notre-Dame* ; 3) *Dismage du Temple* (alors aux mains des moines Hospitaliers de Chalou) ; 4) *Dismage du Chesnay* ; 5) *Dismage du Prieuré de Saint-Martin* (alors aux mains de l'abbaye de Morigny) ; 6) *Dismage du Terroir de Ville Sauvage* (aux mains des religieux de Marcoussis) ; 7) *Dismage de Lommery*, c'est-à-dire de L'Humery ; 8) *Dismage de la Métairie de la Folie* ; 9) *Dismage de la Métairie de Chandou* (Champdoux constituant depuis toujours une enclave de la paroisse de Saint-Martin dans celle de Notre-Dame) ; 10) *Dismage de l'église et paroisse de Notre-Dame* (au bénéfice de la paroisse elle-même, et non des chanoines) ; 11) *Dismage de l'église et paroisse de Saint Basile* (remontant à la création de cette paroisse séparée de celle de Notre-Dame en 1237⁵) ; 12) *Dismage de la paroisse de Saint-Martin* (au bénéfice du curé, et non de l'abbaye de Morigny).

Un plan qui reflète l'histoire des bénéficiaires de la terre

Tout se passe comme si la paroisse Saint-Martin avait été la paroisse originelle, progressivement divisée en quatre paroisses, et amputée encore de zones de dîmage par d'autres institutions religieuses, tout au long de l'histoire de la ville.

⁴ Elles le seront davantage lorsqu'on aura fini d'explorer les archives des Dames de Maubuisson. En attendant, on peut s'appuyer sur un récapitulatif du XVIII^e siècle, Cf. Bernard Gineste [éd.], « Religieuses de Maubuisson : Fief, rente et dîmes sis à Étampes (vers 1705) », in *Corpus Étampois*, <http://www.corpusetampois.com/che-18-maubuisson1705fiefetdimes.html>, 2008.

⁵ Bernard Gineste [éd.], « Gautier Cornu : Division des paroisses Notre-Dame et Saint-Basile d'Étampes (1237) », in *Corpus Étampois*, <http://www.corpusetampois.com/c13-13-gautiercornu1237division.html>, 2008.

³ C'était l'avis des anciens archivistes de Seine-et-Oise ; un dépouillement plus complet des archives des Dames de Maubuisson permettra peut-être de le dater plus précisément.

Vers l'an mil, est d'abord séparée de la paroisse Saint-Martin celle de Notre-Dame. Une charte de 1046 qui énumère les biens du nouveau chapitre révèle qu'il ne s'est vu attribuer qu'une seule dîme, celle d'un secteur mal localisé⁶ : « les dîmes provenant des Coutures-le-Roi (*Culturæ Regis*) qui sont en contre-haut des Vieilles-Étampes », c'est-à-dire au-dessus de Saint-Martin. Cette indication peu claire fut source de contestations dans les siècles qui suivirent, et en 1520 par exemple, les chanoines réussirent sur cette base à enlever certaines dîmes aux dames de Maubuisson, notamment celle d'une terre sise à Champdoux, dont ils étaient seigneurs en propre.

À une date indéterminée, entre 1120 et 1161, la paroisse Saint-Martin fut encore amputée d'un large espace érigé en paroisse autonome, Saint-Gilles.

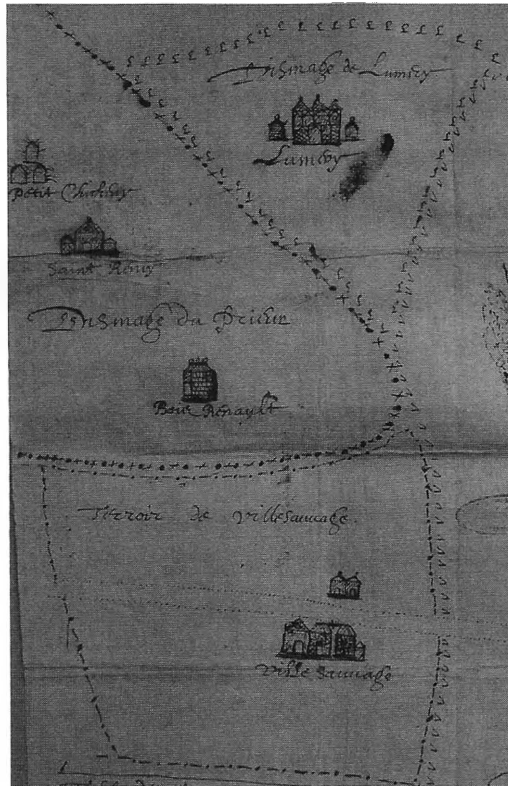
En 1158, Louis VII confisqua certaines terres de la paroisse Saint-Martin qui, selon lui, avait été abusivement occupées sans autorisation royale, autour de Lhumery⁷ ; mais il en exempta les moines de Morigny, dont il confirma les possessions sur ces terres⁸ : il s'agit vraisemblablement du secteur où notre plan place le dîmage du Prieuré, et qui comprend Bois-Renault, Saint-Rémi et le Petit-Chicheny.

Vers 1159 fut encore fondé, sur le territoire de la paroisse Saint-Martin, le Temple d'Étampes, dépendant de la commanderie templière de Chalou. Il passa après la dissolution de l'ordre, en 1314, aux mains des moines Hospitaliers. Les Templiers furent probablement affranchis par le roi dès l'origine des dîmes sur une terre qui leur appartenait en propre, et qui est représentée sur notre plan comme la zone de dîmage du Temple.

⁶ Cf. Bernard Gineste [éd.], « Henri Ier : Charte en faveur de Notre-Dame d'Étampes (1046) », in *Corpus Étampois*, <http://www.corpusetampois.com/cls-11-henri1notredame1046.html>, 2006.

⁷ Certainement pendant la période où Étampes avait plus ou moins échappé à l'autorité du roi, à la fin du règne de Philippe I^{er}.

⁸ *Cartulaire de Morigny*, éd. Menault, Paris, Aubry, 1867, pp. 157-158. Le secteur est alors appelé « *les Huimes* (*Octavæ*), dénomination qui se transformera en « *L'Huimerie* et se restreindra à la zone actuelle de Lhumery.



Écart vers Orléans

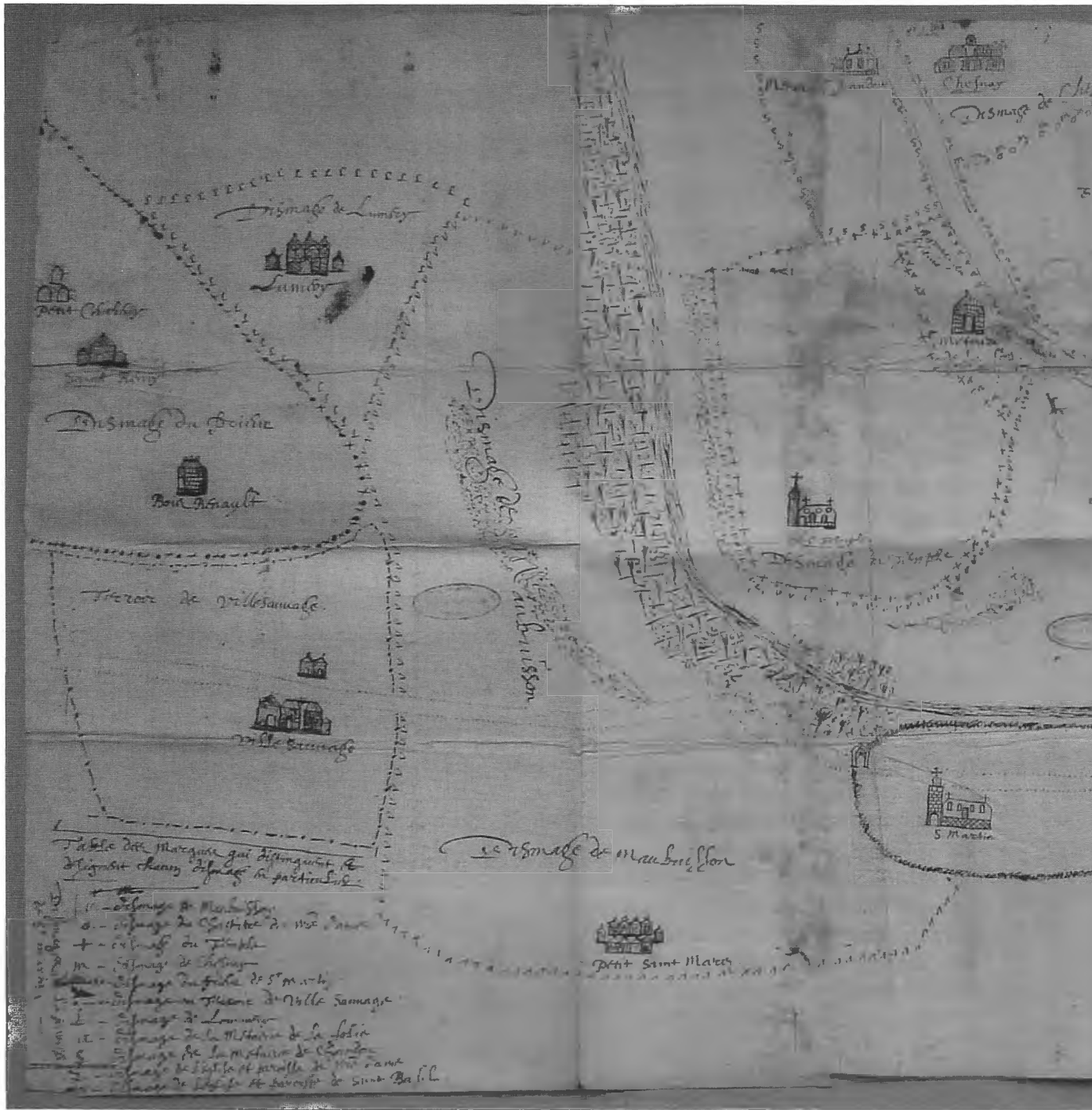
Vers 1183, fut élevée dans la paroisse Notre-Dame, à la place de la synagogue des juifs que Philippe Auguste venait d'expulser du domaine royal, la nouvelle collégiale Sainte-Croix qui n'avait aucune assise paroissiale ; elle fut dotée à une date encore inconnue d'un terroir sur lequel fut bâtie la métairie de la Folie⁹, représentée sur notre plan ; mais la dîme du lieu allait au prieur de Saint-Martin, comme le précisent tant le plan lui-même que le dossier de 1708.

En 1237 fut créée, par démembrement de la paroisse de Notre-Dame, celle de Saint-Basile, qui comprit dès lors, outre une partie de la ville elle-même, le secteur de Villeneuve¹⁰, intitulé sur le plan *Dîmage de Saint-Basile*.

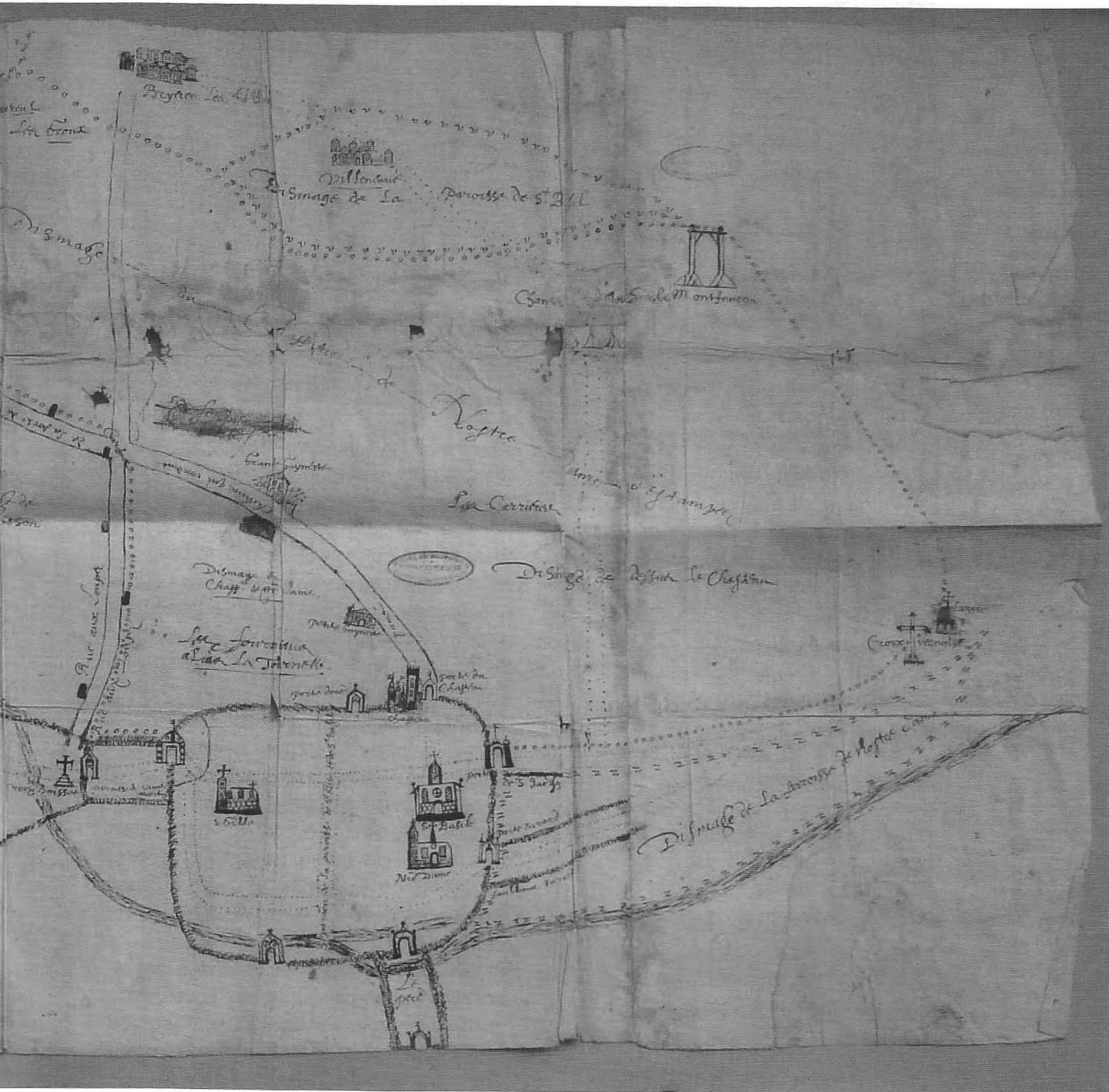
Cependant, l'essentiel des dîmes d'Étampes resta aux mains des rois de France jusqu'au XIII^e siècle. C'est alors qu'elles furent restituées par Blanche de Castille, mère de saint Louis, dame douairière d'Étampes de 1240 à 1252. Fort pieuse comme on le sait, elle avait fondé en 1241, dans son domaine de

⁹ Frédéric Gatineau, *Étampes en lieux et places*, Étampes, A travers champs, 2003, p. 56, précise que cette ferme s'est d'abord appelée « la Haye aux Bretons » (Archives diocésaines, cote 5).

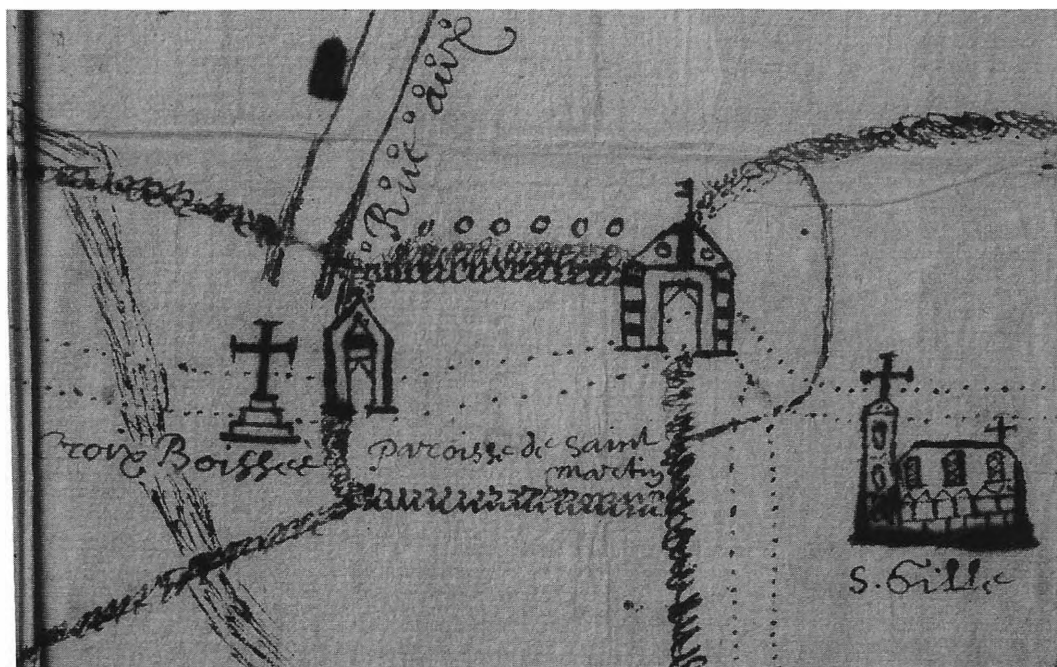
¹⁰ Voir la note 5.



Plan général



De gauche à droite :
Rue Saint-Martin, Louette,
Croix Boissée (Ecce Homo)
Croisement avec la rue
aux Loups (rue Saint-Jean)
Porte Saint-Jean,
Rue du Haut-Pavé,
Porte Saint-Martin,
rue d'Enfer,
rue Saint-Jacques.



Pontoise, une abbaye dite de Maubuisson, destinée aux jeunes filles de bonne noblesse, qui fut rattachée à l'ordre cistercien en 1244. Cette abbaye devint d'ailleurs par la suite le siège d'une nécropole royale, sorte de succursale de Saint-Denis qui n'accueillait que les dépouilles des souverains en titre.

Blanche donna aux dames de Maubuisson toutes les dîmes du blé et du vin dont elle jouissait à Étampes, sans plus de précision¹¹, et ce don fut ensuite confirmé par saint Louis¹². En 1281, alors que Marguerite de Provence, épouse de ce roi, était à son tour dame douairière d'Étampes depuis 1272, un certain Jean Blanc-Denier¹³ en ajouta quelques autres¹⁴. Il semble par là que les dîmes de certaines terres à Étampes étaient restées entre les mains de leurs seigneurs particuliers et se vendaient en même temps qu'elles¹⁵.

¹¹ Cette imprécision fut naturellement la source de contestations continues, par la suite.

¹² Charte conservée à Pontoise (AD 95 72H 107).

¹³ En latin *Johannes dictus Albus Denarius*.

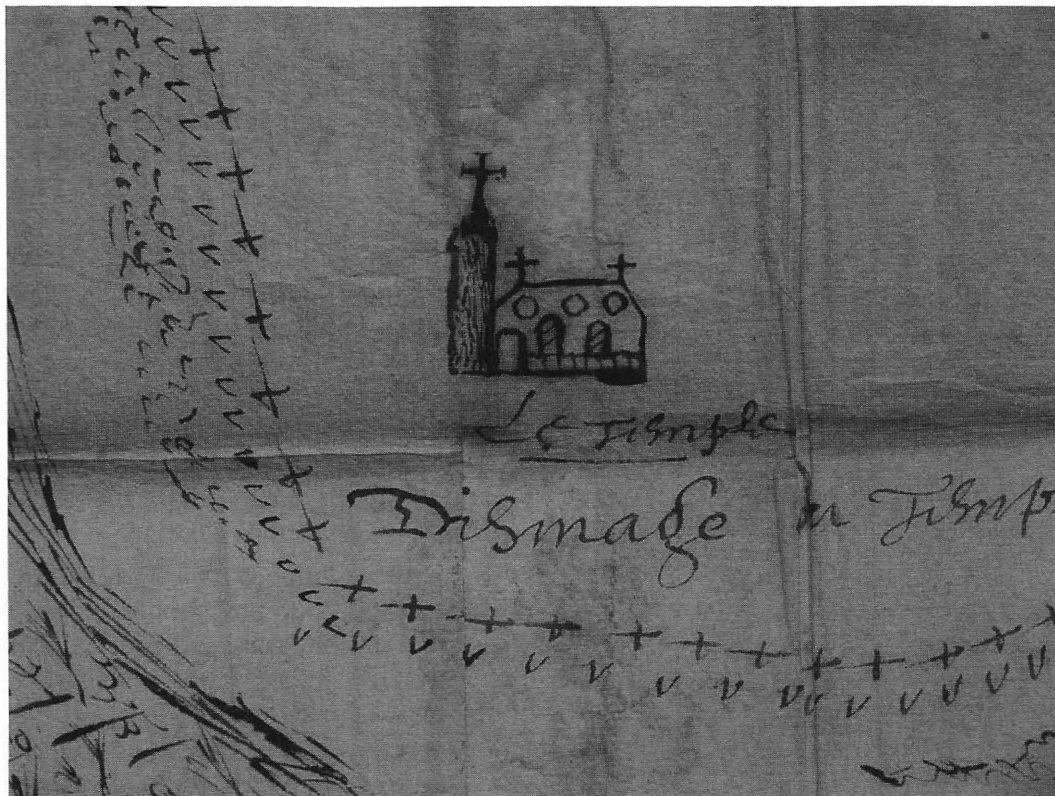
¹⁴ Charte également conservée à Pontoise sous la même cote (AD95 72H 107).

¹⁵ Cela donne raison sur le fond à Michel Martin (*Le Pays d'Étampes*, Tome 1, Étampes, Étampes-Histoire, 2006, p. 121, alléguant AD 91 E 3866), bien que l'exemple qu'il en donne des dames de Longchamp ne paraisse pas probant, car ces dernières n'achetèrent à Étampes en 1267 qu'une censive et ne paraissent y avoir jamais levé de dîmes, d'après leurs archives que j'ai commencé à mettre en ligne en avril 2009 sur le Corpus Étampois.

Peu avant 1406, Jean de Montagu, surintendant des finances et grand-maître de l'Hôtel de Charles VI, donna aux Célestins de Paris un couvent qu'il venait de faire construire dans sa seigneurie de Marcoussis ; ce couvent était doté de riches fiefs, notamment sur le territoire de la paroisse Saint-Martin d'Étampes, à Villesauvage et à Lhumery. On voit sur notre plan que ces possessions constituaient des dîmes particuliers.

En 1520, tout fut remis à plat et un accord définitif fut trouvé entre tous les gros *décimateurs* de la paroisse Saint-Martin. Le curé et le prieur devaient toucher chacun un douzième de la dîme levée sur le territoire de leur paroisse ; ce qui leur garantissait le revenu prescrit par le droit commun de l'Église.

Par ailleurs, on traça et borna une ligne de démarcation entre la zone de dîme des dames de Maubuisson et celle des chanoines : elle passait par la rue aux Loups, rejoignait le chemin venant de la Porte du Château, puis la route de Dourdan au niveau des fermes de Champdoux et de Saint-Ladre. Ce qu'on appelait alors "rue aux Loups" (du nom d'une famille Le Loup), c'était notre actuelle rue Saint-Jean qui, en ce temps-là, tirait droit jusqu'à l'actuelle allée du D' Bourgeois. Ce bornage est figuré sur notre plan. Les religieuses renonçaient ainsi à leurs droits sur plusieurs terres, notamment sur celles de la Grande Guinette.



Le Temple

En 1641, le curé de Saint-Martin abandonna aux dames de Maubuisson son douzième de dîme et quelques propriétés qu'il avait dans la paroisse contre le versement d'une portion congrue, c'est-à-dire d'un revenu fixe¹⁶. Le siège d'Étampes de 1652, qui dépeupla la ville, fut terrible pour tout le monde. Le chapitre de Notre-Dame fut obligé pour survivre de vendre des biens qu'il possédait depuis sa fondation. Les religieuses de Maubuisson, par compassion, le déchargèrent de la plus grande partie de la portion congrue qu'il devait au curé de Saint-Martin, ce dont elles se mordirent les doigts quelques années plus tard.

Par suite de ces empiètements successifs, les revenus que tiraient les dames de Maubuisson des dîmes de Saint-Martin d'Étampes s'étaient réduits comme peau de chagrin. En 1722 ces dîmes étaient tellement diminuées et grevées de taxes diverses, notamment de celles dont Louis XIV avait accablé jusqu'au clergé pour financer ses guerres, qu'elles décidèrent de s'en défaire. Elles les abandonnèrent au curé de Saint-Martin, en y joignant

¹⁶ À la différence des revenus de la dîme qui variaient en fonction de la récolte, la portion congrue était une somme fixe payée en général en argent.

les terres qu'elles en avaient jadis reçues, contre la portion congrue qu'elle lui devaient depuis cette date. Mais ceci est une autre histoire, bien postérieure à notre plan.

Une vue d'ensemble des fortifications d'Étampes au XVII^e siècle

Outre son intérêt pour l'étude des revenus ecclésiastiques sur le terroir d'Étampes, ce plan donne une vue d'ensemble, même si elle est très schématique, de ce qu'étaient aux XVII^e siècle les fortifications de la ville, et spécialement celles du faubourg Saint-Martin. Léon Marquis en 1881 avait bien essayé de tracer un plan reconstituant les fortifications d'Étampes autour du centre-ville, mais il n'avait pas osé en proposer, faute de données sûres, pour les faubourgs Saint-Pierre et Saint-Martin.

On notera d'abord que le croquis du château porte encore les tourelles de l'avant-corps et que le donjon, au XVII^e siècle, n'est pas un bâtiment isolé. En se fondant apparemment sur une phrase de Basile Fleureau où sont relatés les événements de 1585, tous les auteurs ont prétendu que l'enceinte principale de la ville, faubourgs non compris,

était percée de huit portes¹⁷. C'est ce qu'affirment par exemple Léon Marquis en 1881, Paul Dupieux en 1930¹⁸ et Nicolas Faucherre encore en 1999¹⁹. Selon ces auteurs, elles se seraient réparties ainsi : une du côté d'Orléans (la Porte Saint-Martin), deux du côté de Dourdan (la Porte Dorée et la Porte du Château), deux du côté de Paris (la Porte Saint-Jacques et la Porte Évezard), trois du côté de la prairie (les portes Saint-Pierre, Saint-Fiacre et Saint-Gilles).

Étienne Chardon, lieutenant du prévôt d'Étampes dont je viens d'éditer le traité jusqu'ici mal daté²⁰, en compte neuf vers 1590, mais cela ne contredit pas notre compte, car la porte qu'il ajoute aux huit précédentes est clairement celle qui de son temps a été ajoutée au bout du Perray. En revanche notre plan n'en compte que sept, car il ne figure qu'une seule porte du côté de la prairie, en sus de celle de Saint-Pierre. Laquelle est-ce ? Comme le plan n'est pas du tout à l'échelle, il faut prendre comme point de repère celui que donne clairement l'auteur, à savoir l'axe de séparation des deux paroisses ; or, il a figuré cet axe comme une voie rectiligne qui s'avance jusqu'à la rivière forcée, à l'endroit où son cours s'incurve (la prolongation rectiligne du cours d'eau est un premier jet malheureux qui n'a pas été ratifié). Il s'agit donc de la rue Pavée, qui aboutit au carrefour du moulin Sablon. Et comme notre porte est nettement du côté de la paroisse Saint-Gilles, il faut en conclure que c'est la Porte Saint-Fiacre qui a été "oubliée" par notre auteur, soit par négligence soit parce qu'elle n'est plus utilisée, étant restée murée après les événements de 1652²¹.

¹⁷ *Antiquitez*, p. 248 : « Des huit portes de la Ville, l'on n'en laissa que trois ouvertes, celle de S. Jacques, de S. Pierre, & de S. Martin, & les autres furent murées. ».

¹⁸ Paul Dupieux, « La Défense militaire d'Étampes au XVI^e siècle » in *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, t. 32 (1930), pp. 273-289 (mis en ligne par le *Corpus Étampois*).

¹⁹ Nicolas Faucherre, « Les fortifications de l'agglomération : une enceinte médiévale à l'époque classique », in *Étampes, un canton entre Beauce et Hurepoix*, Éditions du Patrimoine, 1999, pp. 153-155 (et notes 481-491, pp. 284).

²⁰ On le croyait jusqu'alors du XVIII^e siècle et dû à un certain Chardon.

²¹ Elle avait déjà été murée au moins en 1536 et en 1585 ; de fait, elle n'est jamais mentionnée à ma connaissance à l'occasion des combats de 1652.

Les Fortifications du côté de Saint-Martin

Nous voyons sur le plan que les deux faubourgs étaient bien fortifiés et, qui plus est, reliés chacun au centre-ville par un couloir fortifié, le Perray du côté de Saint-Pierre²², et le Haut-Pavé du côté de Saint-Martin. Étienne Chardon nous apprend que c'est en 1570 que le Perray avait été fortifié par des fossés.

Du côté de Saint-Pierre, notre plan ne représente que la "Porte Jaune", située au bout du Perray : son nom nous est donné par le traité de Chardon et notre plan paraît être le seul à la figurer. Chardon, vers 1590, la dit "nouvellement faite, sans pont-levis". C'est sans doute cette porte qui avait donné son nom à "l'auberge de la Herse", citée sous ce nom dès 1663²³.

Du côté de Saint-Martin, le nombre des portes représentées sur le plan est étrangement réduit par rapport à toutes celles que mentionnent nos sources. La Porte Saint-Martin, qui ouvre la ville de ce côté, est mentionnée vers 1590 par Étienne Chardon comme "fort ancienne" ; et un bastion y est signalé en 1605²⁴. De terribles combats y eurent lieu en 1652²⁵. René Hémarde s'amuse à l'appeler la "Porte de Languedoc", parce qu'elle fut alors tenue vaillamment par un régiment de ce nom. Fleureau, qui écrit vers 1668, nous dit plus sérieusement qu'elle s'était appelée un temps "Porte de la Barre" ; et Léon Marquis, signale qu'en son temps, c'était la "Porte de la Bastille". Originellement située à l'entrée de la rue d'Enfer, avant le percement en contrebas de la rue Neuve Saint-Gilles en

²² Secteur que Chardon appelle « Le Perray, la paroisse Notre-Dame entre les deux portes ».

²³ F. Gatineau, *Op. cit.*, p. 68, alléguant AD 91 E 3805. Elle se trouvait au n°16 de la rue de la Boucherie, qui semble correspondre, selon Frédéric Gatineau, au n°182 de l'actuelle rue de la République.

²⁴ F. Gatineau, *Op. cit.*, p. , d'après un *Registre des biens de Notre-Dame* de 1605 (Archives diocésaines, cote n°1)

²⁵ *Antiquitez*, p. 279 : "Le Mercredi cinquième [juin 1652], on fit une batterie de quatre gros Canons au milieu de la rue du Faux-bourg, à trente pas de la Porte, contre laquelle il fut tiré ce jour-là plus de deux cent coups de Canon. Le Pont-levis fut abbatu, & aussitôt les Assiegez y firent mettre le feu, & barricarder [sic] la Porte."

1769, elle fut ensuite déplacée elle aussi en contrebas. Par la suite, selon Frédéric Gatineau, "les deux portes, ancienne et nouvelle, sont citées, mais il semble que l'ancienne ait été en grande partie détruite dès 1771". Il note aussi en 2003 qu'"un vestige de fossé subsiste près de l'ancienne porte, le long de la rue du Filoir."

En sortant par cette porte, on entrait donc dans le secteur du Haut-Pavé, c'est-à-dire déjà dans la paroisse Saint-Martin. On notera que notre plan précise que le couloir fortifié constitué par le Haut-Pavé relève de la paroisse Saint-Martin, et par suite, vraisemblablement, du dîmage des dames de Maubuisson²⁶. Ce secteur n'était sans doute fortifié que par des fossés et de mauvais murs, voire de simples palissades.

À l'autre extrémité du Haut-Pavé, on tombait sur la "Porte Saint-Jean", qui avait visiblement la même fonction que la "Porte Jaune" au bout du Perray, de l'autre côté de la ville. Léon Marquis supposait qu'il s'agissait d'une "porte fictive"²⁷. Notre plan lui donne tort, bien que, comme la "Porte Jaune" par rapport à la "Porte Saint-Pierre", elle soit représentée plus petite et moins imposante que la "Porte Saint-Martin". Fleureau, qui a rédigé son ouvrage vers 1668, précise qu'elle est proche du pont sur la Louette et de ses deux moulins²⁸ et cela ressort aussi du récit de Pierre Hémarid qui l'appelle "la porte du Haut-Pavé"²⁹.

Il manque encore sur notre plan une autre porte qu'on rencontrait plus loin à mi-chemin de la rue Saint-Martin, et qui ouvrait sur une fortification plus resserrée du faubourg, au niveau de la rue qui en garde encore aujourd'hui le souvenir : la "Porte Brûlée". Sur son plan de 1881, Léon Marquis, note au même niveau, sur la gauche, l'existence de fossés dont les traces subsistaient sans doute

à son époque. Mais existait-elle à l'époque de notre plan ?³⁰

Enfin, à l'autre bout du faubourg, est figurée la "Porte d'Orléans", mentionnée dès 1593³¹, et que Fleureau appelle encore vers 1668 "la porte du côté d'Orléans"³² ; en fait, cette porte était certainement très ancienne.

Ce qui intrigue sur ce plan qui accorde pourtant une attention particulière à la paroisse Saint-Martin, c'est de ne pas y trouver non plus de représentation de la "Porte de Chauffour" : cette porte-là est pourtant mentionnée dès 1593³³ ; elle est encore citée par Fleureau à l'occasion des événements de 1652³⁴ et par Jean-Étienne Guettard en 1754³⁵. Mais le dessein de l'auteur du plan n'étant pas de nous faire connaître l'état des fortifications de la ville, on ne peut pas lui reprocher de ne pas être sorti de son propos.

Ce plan, qui est, rappelons-le, le plus ancien plan d'Étampes que nous connaissions aujourd'hui, est d'abord un document sur la répartition des espaces décimables et la qualité de leurs bénéficiaires. Mais il constitue également un précieux témoignage sur la vision qu'avait l'enquêteur qui l'a dessiné de cet espace mi-urbain, mi-rural. Il est très précieux pour les renseignements qu'il fournit sur les portes de la ville au XVII^e siècle. Enfin, il nous propose les croquis les plus anciens connus de certains des bâtiments les plus significatifs de la ville et de ses alentours immédiats.

Reste une question intrigante que seule pourra résoudre une étude plus approfondie de l'épais fonds d'archives des religieuses de Maubuisson : de quand date-t-il exactement ? Il est possible qu'il ait été élaboré peu après la tourmente des guerres de Religion, au tout

²⁶ De même, vers 1590, Chardon appelle le Perray "la Paroisse Notre-Dame d'Entre les deux Portes".

²⁷ *Les rues d'Étampes*, 1881, p. 75. Dans le même passage, il se trompe au sujet de la dénomination "Porte des Capucins", dont il ne voit pas qu'elle désigne évidemment la Porte Saint-Jacques.

²⁸ *Antiquitez*, p. 118.

²⁹ *La Guerre d'Étampes en 1652*, édition Pinson de 1884, p. 15.

³⁰ On pourrait parfaitement imaginer que cette fortification resserrée du faubourg n'a été érigée qu'après la catastrophe de 1652, qui entraîna une forte dépopulation d'Étampes : la documentation fait défaut pour l'instant.

³¹ Censier de la fabrique de Notre-Dame, en date de 1593, conservé aux Archives diocésaines, à Évry, cote 5 ; cité par F. Gatineau, *Op. cit.*, p. 89.

³² *Antiquitez*, p. 272.

³³ Censier de 1593, cité par Gatineau, *Op. cit.*, p. 32.

³⁴ *Antiquitez de la Ville d'Étampes*, 1683, p. 272.

³⁵ "Mémoire sur l'ostéocole d'Étampes", in *Mémoires de l'Académie Royale* (1754), p. 270 : « Porte de la ville appelée porte de Chauffour, parce qu'on passe par cette porte pour aller à un moulin qui a le même nom ».

début du XVII^e siècle, c'est-à-dire à un moment où bien des institutions catholiques tentaient de reconstituer leur patrimoine, après les grèves de dîmes que les protestants

avaient vivement encouragées. Ou bien a-t-il été tracé seulement après la tourmente de 1652, alors que chacun cherchait à faire reconnaître ses héritages et ses droits ?